

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Paul Sarrazin	1.1 Maire	24 028	12 014	74 792	6 193
Ginette Prieur	1.2 Conseiller	8 009	4 005		
Sylvain Roy	1.3 Conseiller	8 009	4 005		
Johanna Fehlmann	1.4 Conseiller	8 009	4 005		
Jacqueline Lussier-Meunier	1.5 Conseiller	8 009	4 005		
Pierre Bernier	1.6 Conseiller	8 009	4 005		
Sylvain Goyette	1.7 Conseiller	8 009	4 005		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).